

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 15 mai 2025

Etaient présents ou représentés :

A titre de parents et amis :

Mesdames et Messieurs CACHE Miryam, CACHE Philippe, SAUVAGE Françoise, FONTALIVE Alain, BIANCHIN Ivana, ROUX Jean-Louis, BEZIO Marie-France, CHAMOSSET Jean-Louis, CHAPPELET Evelyne et Gérard, VERNIER Valérie, POLLET Jean-Luc, MENET Marie, PECCOUD Yann, DAILLET Alain, FIORIN Albert, BALMONET Eliane, Vionnet Bernadette et Pierre, ARANDA Maria Dolorès, HUOT DE SAINT ALBIN Blanche, MORAND Monique, DOLEAC Géraldine, THIERRY GLO Christine, FONTALIVE Catherine, OUVRIER-BUFFET Patrice, AUCHERE Catherine et Gérard, REY Alain, PICHOLLET Noël, REMONNAY Françoise, GAIME Gilles, TISSOT Marie Antoinette, BRIAND Monique, MARIN CUDRAZ Claudine, GRIFFAY Thierry, ZANUS Brigitte, BURDET François, DEREYMEZ Reine, MAJOU Christian, BUSNEL Audrey, FALGUEYRAC PREVOT Caroline, PASSERA Brigitte, BIOLLUZ Didier, COUTIN Maurice et A. Marie, LOMBARD Martine, DODENS Maryse, LANGEVIN Réjane, FILLIARD Patricia, VIDONNE Patrick, GUYON Stéphanie, ROUX M. Agnès, BEZIO Nicolas, ROBINE Nathalie, MENET Marie, PICCON Sylvie, BALTHAZARD Marie Fernande, ROMANO BERKOWICZ Marie, PEIGNON Serge, PAOLINI Jacqueline et Pierre, NECTOUX Jean-Claude ; GAMBIN Serge, GAY Suzanne, GODARD Olivier, GRELOUX Julien, GRELOUX Valérie, GUY Marie, GRIFFITHS Susan, HEAULME Eric, HENNEQUIN Jean-Luc, JOURNET Dilan, DUCLOS Philippe, DUHAMEL Josiane, DUMAX Rachel, DUMAX Luc, DUVERNAY Marie-Hélène, EVREUX Martine, FAIDHERBE Brigitte, GAILLARD Eliane, LACOURIEUX Jean-Michel, LAFOUX Yves, LALOY Anne, LANGEVIN Réjane, LEGENDRE Sylvie, LEGER Odile, LEGOUX BREGMAN Maryvonne, LEIM Claire, LESAGE Lucie, LOCATELLI Françoise, MAILLET Christine, MAJOU Christian, WINTERSTEIN Belinda, ZANIOLO Roger, ABEL Martine, AURANGE Monique, AUSSEDAT Dominique, BARATTE Benoit, BARKI Joseph, BAYETTO Josiane, ROLLUX Françoise, RONDELLE Solange, SAUTIER Benoit, STEFANI Anthony, TAMBORINI Roland, VETTIER Roger, DAGAEFF Christine, DEGEORGES Jean-François, DEMAY Véronique, DEPIGNY Maurice, DES GARETS Clotilde, BERNIER Gérard, BOCQUET Christian, BOJOLY Anne, BOUCHET André, BOSSON Serge, BOUVIER Marie, BRASIER Anne, BRAYARD Valérie, CHABERT Marc, CHABERT Odile, COMMANDEUR Jeannine, PERROTON Danielle, PHAT Rose, PIARD Odile, REGERAT Alain, REYNIER Catherine, ROBIN Tom, ROBIN Christine, MERMILLOD-ANSELME Julie, MORDACQ Emilie, MORENO Juan, MORIN Jean-François, MOUTHON André, NATIVEL Andrée, NOAILLES Simon, PADAY Jean-Luc, MAILLET Anne Marie.

A titre d'invités :

Mesdames et Messieurs MATHIEU Michel (Fiducial), BROISIN Frédéric (Sodexo), PROWALSKI Eric (Restaurant la Rotonde Hôtel Les Tresoms, DUCHE Corinne (ISETA), DELACROIX Léa (SG Laydernier), VERHOOSTE Christian (Sodexo), TARDY Lionel (Conseiller départemental du canton d'Annecy-4 - 7e Vice-président délégué aux routes, bâtiments, pistes cyclables, mobilités, numérique et anciens combattants), MUGNIER Magali (Conseillère départementale du canton d'Annecy-4 - Présidente de la 7e Commission développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières), BARRY Olivier (Maire délégué de Seynod), RIOTTON Véronique (députée de la 1 circonscription de la Haute-Savoie).

A titre de salariés de l'AAPEI EPANOUE :

Mesdames et Messieurs COCHE Martial, PICCO Chrystel, VIGGIANI Maria Giulia, RAPHIN Véronique, CATHERIN Céline, MALEGUE M. Laure, BRAGA Jaël, EXERTIER Virginie, GACHET Alexia, LECOURT Grégory, GONZALEZ Séverine, CHOLAT Philippe, GREFFIOZ Eléonore, PORTIER Peggy, KUBASIK Franck, GOLLIET Françoise, BASTARD Patricia, HARY GROFF Audrey, DUCLOS Laetitia, GREZAUD Jeanne, JACOB Baptiste, GIRARD Emmanuelle, DELACOUR Hélène, VEYRET Sophie, GIACHIN-RICCA Eve, TANGORRA Flore, DELACROIX Léa, RAQUET Magali, GALLAT Thierry, MANNA Pauline, LAMBERT Leyna, VINDRET Sandrine.

Les organismes excusés :

Mesdames et Messieurs BLANC Nathalie (Vie Sociale, Mairie d'Argonay), GIRARD Jean-François (Président de l'APEI de Chambéry), GAL Maryline (Directrice Générale de l'APEI de Chambéry), PERRILLAT-AMEDE André (Maire du Grand Bornand), DEVILLE Anne-Marie (Présidente APEI Thonon), l'équipe de direction de l'Autonomie du département de la Haute-Savoie, SADDIER Martial (Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie), ASTORG François (Maire d'Annecy), DAVIET Roland (Maire de la commune d'Epagny Metz-Tessy), DUBY-MULLER Virginie (Député), PETEX-LEVET Christelle (Député), PELLELAT Cyril (Sénateur de la Haute Savoie, conseiller Régional AURA).

MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

Madame Cache salue l'assemblée et les personnes présentes et énumère les invités excusés.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 **est approuvé à l'unanimité** des adhérents présents ou représentés, sans voix contre ni abstention.

2) RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PAR MIRYAM CACHE, PRÉSIDENTE

Contexte particulier pour l'association en 2024

- Absence de la Directrice Financière, en arrêt maladie depuis mai 2024
- Absence du Directeur Général, étant en arrêt maladie depuis l'été 2024

Pour faire face à cette situation inédite et complexe :

- Recours à un cabinet comptable extérieur
- Mobilisation remarquable de l'ensemble des Directrices/eurs et du Conseil d'administration
- Très fort investissement d'Emmanuel Girard, Cheffe comptable
- Choix concerté entre le CA et les Directrices/eurs de ne pas faire appel à un DG de transition
- Recrutement du Responsable Administratif et Budgétaire mi-novembre 2024 : Martial Coche

En l'absence de Directeur Général, le rapport de la Présidente inclura le rapport d'activité des établissements

L'AAPEI EPANOUE au 31/12/2024

- Conseil d'administration : 24 postes – 17 administrateurs élus et 1 administratrice cooptée
- Bureau : 10 postes – 9 postes occupés
- Nombre de salariés : 450
- 18 établissements et services répartis sur 6 complexes
- Complexe enfant (Dime, Sessad, Halte garderie Galipette, Unités d'enseignement externalisées)
 - Complexe le Parmelan (travail et hébergement : Seynod, Rumilly – Foyers hébergement, EANM et appartements de soutien)
 - Complexe de Chosal (travail et hébergement : la ferme de Chosal et les hébergements des Hauts de Chosal - Foyers hébergement, EANM et appartements de soutien)
 - Complexe La Balme Sillingy (accompagnement et soins),
 - La ferme des Roches (public atteint de Trouble du Spectre Autistique,
 - Complexe Services (Cap Handi Services, Dispositif Horizon, SAVS)

Eric Prowalski, Chef du restaurant étoilé la Rotonde – Hôtel les Trésoms - Parrain de l'AAPEI Epanou

- Acteur soutenant pour notre association (soirée caritative) et pour nos établissements (ateliers cuisine aux côtés des personnes accompagnées).
- Tuteur bienveillant au sein du restaurant La Rotonde pour des travailleurs de la cuisine centrale La Tournette en insertion au sein du restaurant la Rotonde.

Une double colonne vertébrale pour l'AAPEI Epanou

- Le Projet Associatif Global 2024 - 2028
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025 – 2029 dont dépendront, durant les 5 prochaines années, les projets d'établissements et de services.

Projet Associatif global 2024-2028 validé lors de l'Assemblée Générale de mai 2024

À disposition sur le site internet de l'association

Travail commun s'étalant entre mi-2023 et mi-2024, entre administrateurs, professionnels, personnes accompagnées, représentants des CVS et partenaires associatifs

Journée de séminaire en mars 2024

Le CPOM 2025 - 2029

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

- Arrivé à son terme fin 2024, le précédent CPOM avait été prolongé d'un an à la demande des financeurs.
- Travail en Copil Administrateurs/Professionnels validé à différentes étapes par le Conseil d'Administration pour la détermination des actions à mener et à développer, dans les établissements et services, en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- Investissement colossal de la part des Cadres et soutien des représentants du Conseil d'Administration, lors des allers et retours nombreux et complexes avec l'ARS et le Conseil Départemental.
- A Noter :
 - La qualité des échanges avec les représentants des autorités de tutelle,
 - la position du Conseil Départemental : réalisation des projets préconisée à moyens constants et dotation du Conseil Départemental réduite de 10 % en 2025.

La position de l'association :

- Être très prudente avant de s'engager dans des projets dont le financement ne serait pas garanti.
- Inclure au contrat CPOM une réserve majeure quant à l'obligation avancée par les financeurs, à des fins d'utilisation optimisée, d'atteindre des taux d'activité figés dans les établissements d'hébergement : l'association soutient qu'un taux d'occupation cible figé et déconnecté des réalités opérationnelles et humaines, risquerait d'introduire des tensions dans la gestion des établissements et de compromettre la qualité de l'accompagnement. Elle préconise donc une gestion souple qui n'empêche nullement la rigueur.
- Remerciements appuyés à Vanessa Ferio, Directrice du Complexe Enfants, qui a porté la construction du CPOM avec le soutien de Martial Coche qui s'est saisi de la démarche dès son arrivée dans l'association.

Activité des établissements et services

- Printemps 2024 : Ferme de Chosal : lancement de l'activité touristique et ouverture du parcours pieds nus avec un succès énorme difficile à anticiper pendant toute la durée de la saison estivale : 35 000 visiteurs sur le parcours. Immense bravo à tous les salarié(e)s, aux bénévoles et aux ouvrières et ouvriers de la ferme de Chosal qui ont fait face à ce surcroît d'activité sans précédent !
- *En 2024* : sur le complexe Service :
 - Rattachement de Cap Handi'Services à la direction du complexe Services, sans modification de fonctionnement pour les familles.
 - Courant 2024 : déploiement de la plateforme Emploi Accompagné 74.
 - Contribution à la plateforme de Répit PR2A au Dispositif CAF Répit via Cap Handi Services.
- *Été 2024* : Foyer de Chosal : lancement des travaux de rénovation du bâtiment.

- *Courant 2024* : travaux d'extension de la Ferme des Roches commencés fin 2023, pour 13 places d'hébergement permanent, 1 place temporaire et 5 places d'accueil de jour en file active à destination de personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique (TSA)
 - Les travaux toujours en cours sont portés par Hacène Silarbi.
 - Ouverture de l'extension est prévue début 2026.
- *A partir de mi-2024* : lancement des études dans le dossier de l'extension de l'EANM Les Roseaux à destination de 35 jeunes Cretons et travail avec la mairie de la Balme de Sillingy pour l'achat de la bande de terrain jouxtant le terrain actuel du foyer nécessaire au projet (ouverture en 2028) – Ce Dossier sera à apporter par la future Direction Générale, en lien avec la Direction de l'EANM les Roseaux.

- *Mi-2024* : : transfert du Service Loisirs Vacances (SLV) vers l'Esat Le Parmelan, avec maintien du service aux familles et aux personnes accompagnées pour l'organisation des loisirs et des vacances. Merci à Sandrine Vindret et Leyna Lambert.
- *28 septembre 2024* : inauguration du foyer de Seynod
- *1^{er} octobre 2024* : ouverture de L'Esat le Semnoz rénové et reconstruit
 - Le site est magnifique et fonctionnel, il fait la joie des professionnels et des ouvrières/ouvriers.
 - Merci à Franck Kubasik qui a géré ce gros chantier. Inauguration samedi 20.9.2025.
- *Courant octobre 2024*, organisation des Duodays par les Esat, RV incontournable avec les entreprises et administration
- *En fin d'année 2024*, pour le complexe Services, transformation des unités de vie en Habitat inclusif devenant un service distinct de celui du SAVS à partir du 1er janvier 2025.
- *En 2024*, du point de vue Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), finalisation positive des évaluations qualité sur la majorité des complexes, à l'exception de celles de Cap Handi Services et de la Ferme des Roches à évaluer en novembre 2025 et au 1^{er} semestre 2026.

A l'échelle associative, la démarche a été accompagnée sur tous les complexes en associant les professionnels, les bénéficiaires et le CVS.

La réécriture des projets d'établissement et services de l'association a également été enclenchée dans la continuité des axes stratégiques identifiés dans le nouveau projet associatif global (2024-2029) et les orientations du CPOM.

Volet Ressources Humaines

- En 2024, année de consolidation pour l'équipe RH :
 - Poursuite d'actions en faveur de l'attractivité de métiers essentiels de l'accompagnement et du soin, de la formation continue.
 - Initiatives de recrutement en liens avec des acteurs de l'emploi (France Travail, Cap Emploi, la MIFE, la Mission Locale du Bassin Annécien, le Lions Club).
 - Une politique Handicap ambitieuse et réussie, portée le service RH :
 - Développement du recrutement de personnes en situation de handicap, tout en veillant au maintien dans l'emploi de certains salariés, par l'aménagement de leurs postes de travail.
 - Pour la première fois depuis le lancement de sa politique handicap, l'AAPEI Epanou a atteint en 2024 son obligation légale d'embauche de travailleurs handicapés, représentant ainsi plus de 6 % de ses effectifs.

Des mesures valorisantes à l'attention des salariés et des travailleurs handicapés

- Au niveau national, la réforme de la Convention Collective Nationale 66 est toujours en cours et tarde à se concrétiser pour une revalorisation et une meilleure attractivité des métiers du médico-social – Négociation entre l'Unapei, l'Etat et les partenaires sociaux (Nexem).
- Au sein de l'AAPEI Epanou, un groupe de travail réunissant la DRH, les directeurs et directeurs adjoints s'est mis en place pour étudier et envisager des mesures en interne pour faciliter le recrutement et la fidélisation des salariés
- Des propositions de valorisation ont été validées en Conseil d'administration et mises en place en concertation avec les instances de représentation du personnel.

Les professionnels et les travailleurs des ESAT mis à l'honneur et récompensés en 2024

L'association a reconnu et valorisé la fidélité de ses salarié(e)s et l'implication des travailleuses/leurs handicapés lors de moments conviviaux, en présence des familles, à l'automne 2024 :

- Pour les salariés :
 - Des médailles induisant le versement d'une prime accordée selon l'ancienneté :
 - Médaille d'argent à partir de 20 ans d'ancienneté - prime de 250 euros
 - Médaille de vermeil après 30 ans d'ancienneté - prime de 350 euros
 - Médaille d'or après 35 ans d'ancienneté - prime de 400 euros
 - Grande médaille d'or après 40 ans d'ancienneté - prime de 600 euros.
 - Selon les mêmes critères d'ancienneté, délivrance de médailles aux travailleuses et travailleurs handicapé(e)s, avec attribution de chèques cadeaux afin de ne pas impacter leur AAH par l'octroi de primes.
- Le coût total des médailles, primes et des chèques cadeaux attribués aux personnes handicapées et aux salarié(e)s s'est élevé à 11 599,40 €, porté conjointement par l'association et les budgets des ESAT.
- Ces mesures seront reconduites à l'avenir.

Des coups de pouce financiers accordés aux salarié(e)s

- *Prime du partage de la valeur* (ex prime Macron) d'un montant maximal de 300 €, proratisée au temps présence dans l'emploi et au montant de rémunération.

Coût estimatif : 112 600 € portés par les Esat.

- *Prime de mobilité exceptionnelle* pour tout salarié intervenant dans un autre établissement que le sien (selon des conditions bien définies) d'un montant de 45 euros brut par jour d'intervention.

Cette mesure permet aux salariés souhaitant vivre d'autres expériences professionnelles au sein du périmètre de l'association, d'être valorisés pour leur adaptabilité et d'acquérir des compétences supplémentaires.

Régularisation des revalorisations « Oubliés du Ségur »

En juin 2024, après plusieurs années d'attente, extension des revalorisations salariales du « Ségur de la santé » aux professionnels auparavant exclus des précédents dispositifs avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Cette mesure pérenne a fait l'objet d'un financement de l'ARS à hauteur de 188 k€, correspondant à 36 ETP.

Démarche militante de l'association

- Négociations engagées dans le cadre du CPOM pour faire valoir les besoins des personnes accompagnées et des professionnels sur le terrain,
- Participation active à la démarche militante au niveau départemental dans le cadre de l'Udapei 74 et l'Unapei ARA (réseau Unapei)
- Participation à la démarche militante dans le cadre du Collectif Handicap 74 (ex comité des associations inactif depuis plusieurs années) :
 - Regroupement départemental d'environ 35 associations et des fondations, gestionnaires d'établissements ou non, grandes ou petites, liées à tout type de handicap au niveau départemental.
 - Force de propositions et influence dans les débats face aux autorités de tutelles et financeurs en participant aux instances liées au Conseil départemental notamment (CDCA, CDAPH ...).
 - Des rencontres régulières avec les tutelles : le Président et la Direction Départementale de l'Autonomie du Conseil départemental ainsi qu'avec l'ARS.

A la disposition des familles : Des lieux d'expression et d'investissement

- Les Conseils de Vie Sociale (CVS) - Élections en mars 2024 pour 3 ans.
 - Les ordres du jour des CVS sont communiqués à toutes les familles en amont des réunions et les CR le sont également une fois validés par l'instance.
 - Les membres du Conseil d'Administration reçoivent tous les CR de CVS.
- Le Comité d'éthique auquel les familles, les personnes accompagnées et les professionnels peuvent soumettre leur sujet de réflexion – Contact : Marie Menet

Les comptes-rendus des séances du Comité d'éthique sont communiqués aux familles par les CVS sous forme de BD-éthiques qui sont également transmises à l'ensemble des professionnels et aux personnes accompagnées (en FALC).

Prochaine conférence éthique le vendredi 7 novembre 2025 en fin d'après-midi sur le thème de l'Autodétermination.

Ouvertes aux familles qui souhaitent s'investir un peu, beaucoup... les commissions associatives

Commission Communication : Géraldine Doléac

- Travaille à la communication interne à l'association
- Contribue à l'élaboration des outils de communication destinés à la promotion de l'association
- Établit les documents nécessaires à l'accueil des bénévoles et nouveaux administrateurs (charte de l'administrateur).

Commission Grand Bornand : Jean-François Degeorges

- Gestion du chalet du Grand Bornand (supervision des locations, entretien ..)

Commission Bénévolat : Marie Menet

- Initier toute action visant à recruter des bénévoles, en collaboration avec la commission Communication
- Commission Soirée Familiale : Blanche Huot de Saint Albin
- En 2024, 570 participants, familles, personnes accompagnées, professionnels, amis étaient présents à ce moment convivial et familial.
- Prochaine soirée familiale : samedi 28 février 2025, salle Cap Périaz à Seynod.
- Commission Loisirs Vacances : Véronique Demay et Sandrine Vindret – Leyna Lambert – Ferial Deyrat. En relation avec le Service Loisirs Vacances, construit les projets loisirs des personnes accompagnées.

Commission « Brioches » : Thierry Griffay et Chrystel Picco

Grâce à la mobilisation des membres de la commission organisatrice, des bénévoles, des professionnels et des acheteurs (familles, partenaires, clients ...), 38 000 euros de bénéfices ont été récoltés en 2024, exclusivement destinés au financement des loisirs et vacances de l'ensemble des personnes accompagnées au sein de l'association.

La subvention associative annuelle contribue :

- Au coût des loisirs des travailleurs d'ESAT
- À l'abondement aux chèques vacances
- À la participation aux frais d'organisation de la fête des loisirs du mois de juin – 13 juin 2025
- À la participation au financement de projets exceptionnels présentés par les établissements en mars de l'année N+1.

La prochaine Opération Brioches se déroulera du 6 au 12 octobre 2025

Commission Projets exceptionnels Brioches : Eliane Clapot Balmonet

- Examen des projets d'établissement à financer avec les bénéfices de l'opération Brioches de l'année précédente

Commission Hello Asso : Eliane Clapot Balmonet

- Examen des projets d'établissement avant lancement d'une collecte sur le site Hello Asso

Commission Soirée caritative : sous la houlette du parrain de l'association, Eric Prowalski, Chef du restaurant étoilé La Rotonde – Hôtel les Trésoms à Annecy.

- L'objectif de cette soirée caritative qui a réuni en novembre 2024 80 personnes et qui a rencontré un très beau succès était de collecter des fonds pour financer un projet transversal et commun à l'ensemble des établissements et services de l'AAPEI Epanou
- Achat d'un tandemski bienvenu ce début d'année 2025 où la neige a été très abondante.

La prochaine soirée caritative est prévue le samedi 29 novembre 2026 Au restaurant la Tournette

Objectif : financement d'un nouveau projet transversal

Un grand merci à Eric Prowalski et à tous nos partenaires pour leur soutien à cette belle soirée.

REMERCIEMENTS aux bénévoles

- A tous les bénévoles réguliers ou ponctuels qui se mobilisent et viennent nous porter main forte dans nos différentes actions et manifestations.
- Aux membres du Conseil d'Administration qui se mobilisent pour faire vivre et animer au quotidien les commissions associatives qui cherchent toujours à s'enrichir de nouvelles compétences et de nouvelles énergies : n'hésitez pas à vous rapprocher de Chrystel Picco pour vous inscrire dans une initiative qui vous intéresse.

Je les remercie aussi vivement d'assurer autour de la Présidente un cadre associatif stable et dynamique, plus qu'appréciable dans les moments d'inconfort où il ne s'agit pas de se disperser, ni de perdre de l'énergie ailleurs qu'à l'essentiel !

Au revoir et merci à Alain Rey, administrateur de longue date et qui n'a pas souhaité renouveler son mandat cette année.

Remerciements à l'ensemble des partenaires et donateurs de l'AAPEI Epanou

- Le Lion's club,
- Les associations du mouvement Udapei74 : APEI de Thonon Chablais, Aller Plus Haut, Nous Aussi Vétraz, L'ATMP,
- L'UDAF, Alpysia ...
- Les partenaires privés tels que l'hôtel Les Trésoms, Pomona,...
- L'Iseta
- La banque Laydernier
- Crédit Agricole
- Les donateurs particuliers....

REMERCIEMENTS aux Directrices et aux Directeurs, à leurs équipes pour le travail remarquable

Avant d'évoquer les perspectives associatives pour 2025, je souhaite adresser, au nom du Conseil d'Administration et des familles dont je fais partie, ma profonde reconnaissance à tous les professionnels, et particulièrement aux Directrices/teurs, pour leur engagement, leur professionnalisme et leur disponibilité à mes côtés depuis maintenant de nombreux mois.

De fait, nos remerciements s'adressent également aux Directrices/teurs Adjoints, Chef(fes) de services et équipes de terrain qui ont contribué au maintien de la qualité d'accompagnement aux personnes.

Merci aussi aux équipes du siège qui contribuent discrètement et efficacement à la vie de l'association.

- Ce n'est pas faire injure à leurs collègues que d'adresser une mention très spéciale à 2 directrices absentes aujourd'hui pour cause de formation extérieure :
 - Amandine Tharan, Directrice des Ressources Humaines, pour son professionnalisme sans faille et son engagement soutenant sur les multiples dossiers et situations complexes que nous avons à traiter ces derniers mois.

C'est avec grand regret que je verrai, que nous verrons Amandine quitter ses fonctions au 31.7.2025 mais c'est ainsi qu'elle le souhaite pour la suite de son parcours professionnel et nous allons bon gré, mal gré, respecter son choix.

- Vanessa Ferio, Directrice du Complexe Enfants, qui s'est saisie spontanément et énergiquement de la démarche CPOM pour la porter face aux financeurs, avec le Conseil d'Administration et avec l'aide de ses collègues directrices et directeurs.

Perspectives pour l'AAPEI Epanou en 2025

- **Sur le volet RH :**
 - Recrutement du nouveau Directeur Général (H/F) - Bien avancé.
 - Recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines(H/F) – Bien avancé
 - Arrivée depuis le 4.5.2025, d'un Directeur de transition (H/F) sur le complexe de Chosal, en raison de l'arrêt maladie prolongé de J. Santalucia.

- Arrivée le 19.5.25 d'une Directrice Adjointe sur le Foyer des Hauts de Chosal.
 - Recrutement pour fin mai 2025 d'un Directeur de transition (H/F) sur le complexe de la Balme Sillingy, en raison de l'arrêt maladie prolongé de C. Melaine.
 - Travail à poursuivre pour endiguer l'absentéisme et le recours à l'intérim, notamment sur les établissements d'hébergement (EANM et EAM).
- **Sur le volet Etablissements, de manière non exhaustive :**
 - Lancement des travaux du Complexe Enfants, en vue d'une réorganisation des locaux pour un déplacement de la halte-garderie Galipettes dans les locaux restructurés de l'actuel Sessad destiné à être intégré dans les locaux du bâtiment ex IMP.
 - Inauguration de l'Esat le Semnoz, samedi 20 septembre 2025.
 - Finalisation des travaux de l'extension de la ferme des Roches d'ici fin 2025, pour une ouverture début 2026, avec anticipation des recrutements.
 - Poursuite des travaux du foyer de la ferme de Chosal.
 - Lancement des études et travaux de l'extension de l'EANM les Roseaux - de 35 places à destination des jeunes en aménagement Cretons (24 d'hébergement et 11 en accueil de jour) - ouverture en 2028
 - Fin 2024, emménagement prévu de la Art'Recyclerie dans ses locaux définitifs proposés par la mairie de la Balme de Sillingy, à proximité de la déchetterie. Ce projet inclusif est une belle manière de s'inscrire dans une démarche écologique tout en valorisant les compétences des personnes en situation de handicap.
 - **Sur le volet associatif :**
 - Poursuite des travaux sur les axes du Projet Associatif.
 - Participation aux instances militantes (Udapei 74, Collectif Handicap 74, Unapei ARA, projets inter-associatifs), vis-à-vis des tutelles et interlocuteurs politiques.
 - L'AAPEI Epanou fêtera en 2025 ses 70 ans et les 20 ans de la loi de 2005 portant sur l'accessibilité : ce sera l'occasion de coupler cet évènement festif majeur dans la vie associative avec l'inauguration de l'Esat le Semnoz, le samedi 20 septembre 2025.
 - Conférence éthique – 7 novembre 2025 sur le thème de « l'Autodétermination ».
 - La soirée caritative prévue le samedi 29 novembre 2025, avec le soutien du parrain de l'association, Eric Prowalski, Chef du restaurant étoilé la Rotonde – Hôtel des Trésoms.
Objectif : financement total ou partiel d'un projet transversal.
 - Préparation à la succession à la Présidence de l'association.
- Merci de votre attention !*

Prise de parole de M. Barry : Il félicite le Conseil d'administration, les salariés pour le travail réalisé et les commissions qui donnent de l'impulsion à l'activité de l'Epanou. Il excuse Le Maire M. Astorg et M Doré. La mairie participe aux duodays et c'est toujours un plaisir de recevoir nos usagers. Le rapport d'activités est superbe et il montre le dynamisme de l'association, les projets. Le contexte financier est difficile pour tout le monde et le volet RH reste un point crucial pour l'avenir.

Prise de parole de M. Tardy : sa mission se décline en trois compétences : le social, le collègue et les routes. Le 1^{er} budget du département reste le volet social dont une grosse part pour le handicap. Effort sur cette politique cette année et à venir. Sur le handicap, on s'assure que la MDPH va réduire les délais pour répondre aux dossiers (6 mois actuellement). Effort également sur la PCH et le sport adapté.

3) PRESENTATION DES COMPTES PAR LE TRESORIER ET LE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Avant de laisser la parole à M. Coche, notre responsable administratif et Budgétaire pour la présentation de nos comptes, je souhaite vous adresser quelques mots en introduction.

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte particulièrement exigeant, marqué par des tensions sur :

- Les ressources humaines,
- et des ajustements réglementaires constants.

Malgré ces contraintes, et bien qu'elle se solde par un résultat comptable déficitaire, l'année 2024 témoigne :

- D'une gestion rigoureuse,
- d'une mobilisation continue des équipes,
- et d'une capacité de pilotage réactive de l'association.

En tant que Trésorier, il me paraît essentiel de replacer ce déficit dans une lecture globale qui :

- Reflète des choix d'investissement étudiés en commission Finances associatives et en Conseil d'Administration,
- de soutien à l'activité des établissements,
- **et surtout, j'insiste sur ce point, de maintien de la qualité de nos accompagnements dans un environnement sous très forte tension RH.**

Je souhaite également mettre en lumière le **développement de nos activités associatives majeures**, qui restent un pilier fondamental de notre projet commun.

Je pense notamment aux initiatives qui illustrent pleinement nos valeurs et renforcent le lien social au sein de l'AAPEI Epanou :

- Les événements solidaires et les actions menées avec les familles (opération Brioches entre autres),
- et aux nombreux projets collectifs portés par les établissements avec le soutien de l'association et des bénévoles.

Par ailleurs, notre **situation de trésorerie demeure saine**, ce qui nous permet d'envisager avec confiance **le financement des projets structurants à venir** : réhabilitations, investissements numériques, transformation de l'offre ou encore innovations dans les modes d'accompagnement.

Cette capacité à anticiper et à porter des projets constitue un levier essentiel pour répondre aux besoins futurs liés à l'accompagnement des personnes.

Le rapport que vous allez découvrir a été élaboré dans des délais contraints pour nos équipes administratives, sous la coordination de notre responsable administratif et budgétaire, M. Coche, récemment arrivé au sein de l'association et que je remercie ainsi que ses équipes au nom du Conseil d'Administration.

Pour finir nous vous rappelons que les comptes annuels seront disponibles au siège de l'Association et consultables sur le site du Journal Officiel.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à présent à découvrir en détail ce rapport synthétique.

Faits caractéristiques de l'exercice

Concours publics / financements :

- Accord juin 2024 pour étendre les revalorisations salariales du « Ségur de la santé » aux professionnels auparavant exclus des précédents dispositifs avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Cette mesure pérenne a fait l'objet d'un financement de l'ARS à hauteur de 188 k€.
- Dans le cadre de la campagne ARS des crédits non reconductibles, les établissements ont perçu des financements complémentaires à hauteur de 147 k€.
- Dans le cadre du dispositif des ESMS en difficulté, l'ARS a octroyé une enveloppe supplémentaire pérenne de 100 k€ à l'EAM Les IRIS.
- Dans le cadre du renouvellement du CPOM pour la période 2025-2029, l'association a participé en 2024 aux différents comités de pilotage avec les autorités de tarification pour une contractualisation prévue courant 2025.

Investissements et travaux :

Le montant total des dépenses d'investissement engagées en 2024 s'est élevé à 5 746 k€ réparti entre les investissements dits de renouvellement et les gros travaux immobiliers.

• ESAT Ferme de Chosal :

Dans le cadre de la rénovation partielle de l'ancien Foyer d'hébergement de Chosal, des travaux ont débuté courant 2024.

Le montant inscrit en immobilisation en cours au 31/12/2024 s'élève à 224 k€. (dont 217 k€ engagés en 2024)

• L'EAM La Ferme des Roches :

L'état d'avancement de la construction du bâtiment nécessaire à l'extension de l'activité, qui a débuté en novembre 2023 fait apparaître au 31/12/2024 une immobilisation en cours de 2 887 k€ (dont 2 534 k€ engagés en 2024).

Les subventions d'investissement affectées à ce projet en 2023 par l'intermédiaire du département de la Haute Savoie et de l'ARS ont été débloquentées à hauteur de 1 024 k€ soit 41% des montants octroyés.

L'emprunt prévu dans le plan de financement a été contractualisé fin 2024 à hauteur de 2 900 k€, il sera débloquenté à la mise en service du bâtiment début 2026.

• ESAT Le Parmelan :

La mise en service du nouveau bâtiment des CESARDES a été effective en automne 2024, le coût des travaux toutes dépenses confondues s'élève à 2 742 K€ (dont 1 508 k€ engagés en 2024).

Les nouvelles charges de structure liées à cette opération impacteront le résultat d'exploitation à partir de 01/2025.

Les subventions d'investissement affectées à ce projet en 2023 par l'intermédiaire du Grand Annecy et de la Région AURA ont été débloquentées à hauteur de 19 k€ soit 3,6% des montants octroyés.

• ESAT Ferme de Chosal :

Constatation d'une dépréciation à 80% de la valeur d'acquisition de la maison Magros. Provision inscrite à hauteur de 163 k€.

Ressources humaines :

- Hausse des charges de personnel liée :
 - aux revalorisations pour les oubliés du SEGUR
 - à l'augmentation de l'intérim pour pallier aux tensions de recrutement (+764 k€/2023)
 - à l'absentéisme avec un taux moyen 2024 de 11,38%
- Des provisions constituées à hauteur de 218 k€ pour des litiges sociaux en cours.

Comptes annuels (Périmètre AAPEI EPANOU)

Préalables sur les comptes annuels

- Le Conseil d'administration réuni le 29/04/2025 a arrêté les comptes 2024 qui vont être soumis ce jour à votre approbation.
- L'objectif est de vous fournir une présentation des évolutions significatives des postes du bilan et des principales opérations ayant influencé la structuration du compte de résultat.
- Le compte de résultat « raconte » tout ce que l'association a « gagné » (produits) et tout ce qu'elle a « dépensé » (charges) pendant l'année.
- Le bilan est une « photo » de l'association à un instant T, au 31/12/2024.

Il montre ce que l'association « possède » (actif) et ce qu'elle « doit » (passif).

- Les prestations internes ont été neutralisées dans le cadre de la consolidation des comptabilités des différentes entités budgétaires.

Compte de résultat 2024

- Le résultat comptable « final » est composé de la somme de 3 agrégats :
 - Agrégat 1 : Résultat d'exploitation - 684 k€
 - Agrégat 2 : Résultat financier - 82 k€
 - Agrégat 3 : Résultat exceptionnel/IS + 151 k€
 - Résultat comptable - 616 k€

Analyse du résultat d'exploitation (-684K€)

Dégradation du résultat d'exploitation de - 1 315 k€ par rapport à 2023.

Hausse des charges d'exploitation de 6%/2023.

Cette évolution s'explique notamment par :

- La hausse des dépenses de personnel (+ 1 500 k€/2023) :
 - aux revalorisations obligatoires,
 - aux recrutements nécessaires pour maintenir la qualité de l'accompagnement
 - à l'augmentation de l'intérim pour pallier les tensions sur les recrutements
- L'augmentation des charges liées au coût des transports des usagers (+122 k€/2023).
- Le renforcement de certaines prestations externes obligatoires ou contrats de maintenance devenus indispensables au bon fonctionnement des structures. (+145 k€/2023).

En parallèle, les produits d'exploitation n'ont pas suivi la même dynamique (+2,25%/2023), du fait notamment :

- De dotations publiques moins revalorisées ces dernières années au vu de l'inflation.
 - D'un niveau d'activité des gestions propres qui s'est stabilisé au vu de la conjoncture économique, sans développement d'activités nouvelles porteuses.

Cette situation engendre une pression croissante sur le résultat d'exploitation et nécessite une vigilance sur la gestion budgétaire, ainsi qu'un dialogue continu avec les autorités de tarification pour assurer la soutenabilité économique des missions confiées à l'association.

Résultat d'exploitation

COMPTES DE RESULTAT	2024	2023
	31/12/2024	31/12/2023
Cotisations	8 191,00	8 748,00
Ventes de biens et services	2 135 729,22	1 858 682,09
Produits de tiers financeurs	30 982 672,56	30 482 528,64
Concours publics et subvention	30 941 218,98	30 451 274,64
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	41 453,58	31 254,00
Dons manuels	41 453,58	31 254,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	17 198,05
Utilisations des fonds dédiés	230 313,16	148 128,57
Autres produits	3 577 234,23	3 604 669,94
<i>Contributions financières reçues</i>	20 504,00	24 746,00
<i>Versement des fondateurs</i>		
<i>Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat</i>		
<i>Autres produits</i>	3 556 730,23	3 579 923,94
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	36 934 140,17	36 119 955,29
Achats de marchandises et matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 925 853,86	10 860 147,98
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 396 310,26	1 374 511,86
Salaires et traitements	15 712 237,51	15 108 164,70
Charges sociales	5 607 555,42	5 391 377,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 136 352,57	2 106 304,52
Dotations aux provisions	381 200,00	84 000,00
Reports en fonds dédiés	178 430,53	339 000,24
Autres charges	280 581,15	224 887,47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	37 618 521,30	35 488 394,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	-684 381,13	631 561,22

Résultat financier (-82 K€)

Dégradation du résultat financier (-91 k€/2023)

A niveau constant de charges financières, nous avons constaté une diminution des produits financiers (-20%)
Le transfert de certains portefeuilles de placement ont fait reporter au terme du contrat la perception de certains produits financiers.

Nous pouvons prévoir pour 2025 encore une diminution de cet agrégat sous l'effet de la baisse des produits financiers.

La trésorerie associative est fortement mobilisée pendant les travaux de la Ferme des Roches, ceci permet en contrepartie d'éviter les coûts de pré financement.

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS	408 845,17	490 379,59
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	408 845,17	490 379,59
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	491 045,57	482 447,93
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	491 045,57	482 447,93
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-82 200,40	7 931,66

Résultat exceptionnel / IS (+151 K€)

Stabilité du résultat exceptionnel/IS (-5k€/2023) avec un niveau constant des reprises de subventions rapportées au compte de résultat et des charges exceptionnelles.

Le résultat comptable indique un déficit global de – 616 K€ (contre + 795 K€ en 2023), résultat sur lequel nous allons demander votre approbation lors de la résolution n°6.

Le résultat effectif global (équivalent des résultats administratifs), après reprise des reports à nouveau et des réserves antérieures à hauteur de 944 K€, s'élève à + 329 K€ (contre + 1 372 K€ en 2023).

COMPTES DE RESULTAT	2024	2023
	31/12/2024	31/12/2023
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	216 270,41
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	216 270,41	234 529,47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Report non utilisées sur subventions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 850,00	29 236,14
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0,00	1 841,14
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 850,00	27 395,00
Report en fonds dédiés à l'exploitation		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	192 420,41	205 293,33
Impôts sur les sociétés	41 361,00	49 539,18
TOTAL DES PRODUITS	37 559 255,75	36 844 864,35
TOTAL DES CHARGES	38 174 777,87	36 049 617,32
EXCEDENT OU DEFICIT	-615 522,12	795 247,03

Résultats des entités sous gestions conventionnées

ENTITES BUDGÉTAIRES	Résultat comptable	Reprises RAN et réserves compensations	Résultat comptable effectif
DIME	- 341 165,82 €	738 746,00 €	397 580,18 €
FAM IRIS	- 550 096,11 €	47 371,57 €	- 502 724,54 €
FAM FERMES DES ROCHES	- 58 628,87 €	40 000,00 €	- 18 628,87 €
DISPOSITIF HORIZON	136 262,65 €	- €	136 262,65 €
ESAT PARMELAN BUDGET SOCIAL	63 964,29 €	- €	63 964,29 €
ESAT FERME DE CHOSAL SOCIAL	4 565,90 €	- €	4 565,90 €
EANM PARMELAN	22 920,56 €	4 415,00 €	27 335,56 €
ACCUEIL DE JOUR PARMELAN	8 662,09 €	- €	8 662,09 €
EANM LES ROSEAUX	- 100 392,73 €	107 320,00 €	6 927,27 €
EANM HAUT DE CHOSAL	10 769,77 €	3 186,00 €	13 955,77 €
SAVS	110 112,71 €	- €	110 112,71 €
CAP HANDI	- 47 318,53 €	- €	- 47 318,53 €
SIEGE	- 274 814,80 €	3 500,00 €	- 271 314,80 €
TOTAL GESTIONS CONVENTIONNÉES	- 1 015 158,89 €	944 538,57 €	- 70 620,32 €

Résultats des entités sous gestions propres

ENTITES BUDGÉTAIRES	Résultat comptable	Reprises RAN et réserves compensations	Résultat comptable effectif
ESAT PARMELAN PRODUCTION	112 795,54 €		112 795,54 €
ESAT FERME DE CHOSAL PRODUCTION	- 58 862,18 €		- 58 862,18 €
VIE ASSOCIATIVE	361 279,93 €		361 279,93 €
SAVS HEBERGEMENT	- 3 105,44 €		- 3 105,44 €
CHALET GRAND BORNAND	- 71 127,67 €		- 71 127,67 €
HALTE GARDERIE	58 656,60 €		58 656,60 €
TOTAL GESTIONS PROPRES	399 636,78 €		399 636,78 €

Bilan

Le Bilan est présenté sous la forme de 4 grandes masses :

- Au niveau de l'actif

Actif Immobilisé

Actif circulant

- Au niveau du passif

Fonds propres

Autres postes (fonds dédiés et provisions, dettes)

Evolution des fonds propres

Evolution négative des fonds propres (-785 k€) par rapport à 2023, plusieurs explications :

- Variation entre les résultats comptables 2023 et 2024 constatés (- 1 410 k€)
- Evolutions des reports à nouveau débiteurs (-100 k€)
- Consolidation de réserves liées aux résultats excédentaires 2023 (+895 k€)
- Amortissement progressif des subventions d'investissement (-193 k)

BILAN-PASSIF		
	2024	2023
	NET	NET
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 235 184,38	1 235 184,38
Legs et donations	332 141,36	332 141,36
Autres fonds associatifs	903 043,02	903 043,02
Fonds associatifs avec droit de reprise	680 070,00	680 070,00
Legs et donations	680 070,00	680 070,00
Autres fonds associatifs		
Reserves	26 185 463,60	25 290 813,13
Report à nouveau	-1 616 294,75	-1 516 891,31
dont résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Résultat de l'exercice	-615 522,12	795 247,03
Situation nette (sous-total)	25 868 901,11	26 484 423,23
Fonds propres consommables	5 888 741,49	6 058 537,81
Subvention d'investissement	4 941 103,00	5 134 749,32
Provisions réglementées	947 638,49	923 788,49
TOTAL FONDS PROPRES	31 757 642,60	32 542 961,04

Autres postes du passif

- Augmentation relative des fonds dédiés (+16 k€) pour des actions qui n'ont pas été engagées en 2024.
- Augmentation des provisions pour risques sous effets des litiges sociaux (+218 k€)
- Désendettement financier (- 556 k€). Pas de nouvel emprunt.
- Diminution des dettes d'exploitations (- 601k€).

Autres postes du passif

BILAN-PASSIF		
	2024	2023
	NET	NET
FONDS REPORTES ET DEDIES	1 776 318,04	1 760 654,67
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 776 318,04	1 760 654,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	302 000,00	84 000,00
Provision pour risques	302 000,00	84 000,00
Provisions pour charges		
DETTES	21 924 354,52	25 622 639,06
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 269 613,62	17 316 656,72
Emprunts et dettes financières diverses	78 421,00	80 878,00
Avances et acomptes reçus	730,00	730,00
Dettes fournisseurs	1 385 503,00	1 991 726,18
Dettes fiscales et sociales	4 455 535,13	4 187 623,53
Dettes sur immobilisations	490 498,17	910 090,66
Autres Dettes	1 227 593,28	1 070 674,78
Produits constatés d'avance	16 460,32	64 259,19
TOTAL PASSIF	55 760 315,16	60 010 254,77

Actif immobilisé

L'évolution des immobilisations nettes entre 2023 et 2024 (+ 3 360 k€) a été influencée par :

- De nouveaux actifs immobilisés. L'association a enregistré une augmentation de la valeur brute de ses immobilisations de 5 746 k€ pour un total brut qui s'élève à 58 773 k€.
- La constatation de l'annuité d'amortissement à hauteur 2 300 k€ pour un cumul d'amortissement au 31/12/2024 de 30 678 k€.
- Une provision pour dépréciation d'un montant de 163 k€ concernant un actif dont la valeur a été jugée inférieure à sa valeur comptable.

L'actif immobilisé net s'élève au 31/12/2024 à 28 094 k€

BILAN -ACTIF	2024			2023
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	NET
Immobilisations incorporelles	690 346,16	602 116,36	88 229,80	32 563,95
Frais d'établissement	75 102,00	10 834,00	64 268,00	4 656,39
Autres Amortissements incorporelles	615 244,16	591 282,36	23 961,80	27 907,56
Immobilisations corporelles	57 570 845,84	30 076 212,15	27 494 633,69	24 105 220,57
Terrains	1 746 244,08	0,00	1 746 244,08	1 746 244,08
Constructions	40 730 751,91	22 730 411,70	18 000 340,21	19 265 709,72
Installations techniques, mat et outillage	1 367 691,22	1 203 510,46	164 180,76	122 877,04
Autres immo corporelles	7 610 298,07	5 979 089,99	1 631 208,08	1 133 440,35
Immobilisations en cours	6 105 171,56	163 200,00	5 941 971,56	1 836 949,38
Avances et acomptes	10 689,00		10 689,00	
Immobilisations Financieres	511 530,40	0,00	511 530,40	596 304,40
Autres participations	41 781,19		41 781,19	41 781,19
Autres titres immobilisés	113,28		113,28	113,28
Prêts	333 308,00		333 308,00	416 635,00
Autres immobilisations financieres	136 327,93		136 327,93	137 774,93
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	58 772 722,40	30 678 328,51	28 094 393,89	24 734 088,92

Actif circulant

- Diminution des créances d'exploitation (-929 k€/2023) s'expliquant par les débloquages partiels des subventions d'investissement octroyées.
- Augmentation des valeurs mobilières (+ 1082 k€/2023).

La situation de portage des projets a montré une tension sur la trésorerie courante en fin d'année 2024, rendant nécessaire un ajustement de nos pratiques habituelles pour sécuriser la disponibilité immédiate des fonds sur 2025.

- Diminution des disponibilités (- 5 306 k€/2023). Sous l'effet du portage des projets en cours, l'association a continué de mobiliser sa trésorerie courante dans l'attente de la consolidation des financements prévus (Subventions et emprunts)

BILAN -ACTIF	2024			2023
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET	NET
STOCKS	10 374,92	0,00	10 374,92	10 600,00
Matières premières/marchandises	10 374,92		10 374,92	10 600,00
Produits finis				
CREANCES	5 389 370,96	2 700,36	5 386 670,60	6 315 706,20
Avances et acomptes versés s/créances	32 029,57	0,00	32 029,57	41 935,32
Clients et comptes rattachés	2 751 918,86	2 700,36	2 749 218,50	2 283 233,11
Autres créances	2 605 422,53		2 605 422,53	3 990 537,77
VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT	19 452 793,15		19 452 793,15	18 370 082,60
DISPONIBILITES	2 691 195,66		2 691 195,66	10 489 003,40
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	124 886,94		124 886,94	90 773,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 668 621,63	2 700,36	27 665 921,27	35 276 165,85
TOTAL ACTIF	86 441 344,03	30 681 028,87	55 760 315,16	60 010 254,77

Les propositions d'affectation de résultat comptable (objet de la 6eme résolution)

- **Pour les gestions propres :**
 - En réserves propres (comptes 106) pour 532 732,07 €
 - En comptes de report à nouveau déficitaire (comptes 119) pour - 133 095,29 €
- **Pour les gestions conventionnées :**
 - En report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs (comptes 115) pour - 1 015 158,90 €.

4) RAPPORT DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il s'agit d'une mission légale réglementée de commissariat aux comptes étant donné que votre association perçoit plus de 153 000 euros de fonds publics.
- Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale pour une durée légale de 6 exercices comptables.
- Le cabinet Fiducial Audit a ainsi été nommé Commissaire aux comptes de votre association par votre AG du 7 avril 2022 pour les exercices clos du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2027.
- Missions principales du commissaire aux comptes
 - ✓ Emission d'une opinion sur les comptes annuels
-> rapport sur les comptes annuels à destination de l'AG et des tiers
 - ✓ Information sur les conventions réglementées
-> rapport spécial à destination de l'AG
 - ✓ Prévention des difficultés des associations
-> à destination de la Présidence, du CA, du TJ, de l'AG (selon la phase)

- ✓ Révélation de faits délictueux
 - > à destination du Procureur de la République
- Autres missions du commissaire aux comptes
 - > selon les dispositions légales
 - ✓ Emission d'attestations
 - ✓ Réalisation d'audits spécifiques
 - ✓ ...
- Notre opinion porte sur les comptes annuels qui sont établis selon le référentiel comptable français alors que les comptes administratifs sont présentés selon le référentiel des financeurs.
- Nous certifions les comptes annuels dans leur ensemble. Nous ne certifions pas les comptes administratifs de chaque établissement.
- Les comptes annuels certifiés sont :
 - ✓ Le bilan
 - ✓ Le compte de résultat
 - ✓ L'Annexe

1. OPINION

- Cette partie du rapport retranscrit l'opinion du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association AAPEI Epanou pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
 - L'opinion mentionnée dans le rapport peut être :
 - une certification sans réserve,
 - une certification avec réserve(s)
 - un refus de certification
- « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

2. FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit
- « Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion »
- Indépendance
- « Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport ».

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

- Cette 3^{ème} partie permet au commissaire aux compte de donner des précisions
 - sur le caractère approprié des principes comptables appliqués les plus importants décrits dans l'annexe et sur leur correcte application.
 - sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- En l'espèce, aucun principe comptable appliqué et aucune estimation significative ne nécessitent une justification particulière

4. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

- Cette 4^{ème} partie permet au commissaire aux comptes d'attester que les données comptables et financières mentionnées dans les documents transmis lors de l'AG concordent bien avec les comptes annuels certifiés.
- En l'espèce, aucune observation n'a été mentionnée dans cette partie du rapport.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

« Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration »

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

- Objectif du commissaire aux comptes et définition de l'assurance raisonnable

« Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci ».

- Description des travaux effectués par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France

- Identification et évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives
- Définition des procédures d'audit après prise de connaissance du contrôle interne
- Appréciation du caractère approprié des méthodes comptables et du caractère raisonnable des estimations comptables
- Appréciation du caractère approprié de l'application de la convention de continuité d'exploitation
- Appréciation de la présentation d'ensemble des comptes

Le rapport spécial

- Ce rapport relate l'ensemble des éventuelles conventions conclues sur l'exercice directement ou par personne interposée entre votre association et les membres de la direction (administrateurs, dirigeants ...).

- Absence de conventions réglementées nouvelles décelées

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce ».

5) RESOLUTIONS PROPOSEES

Résolution 1 : PV de l'Assemblée Générale 2024

L'Assemblée générale après avoir entendu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 approuve ce procès-verbal.

Résolution 2 : Rapports présentés par la Présidente : Rapport moral et rapport d'activités des établissements pour 2024.

L'Assemblée générale approuve les rapports présentés par la Présidente.

Résolution 3 : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2024, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

Résolution 4 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

Résolution 5 : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- Le rapport financier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Le rapport du commissaire aux comptes

Constate que l'exercice 2024 se solde par un déficit net comptable de - 615 522,12 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

- Pour les entités en gestions propres :
 - En réserves propres (comptes 106) à hauteur de 532 732,07 €
 - Dont 112 795,54 € pour ESAT Le Parmelan
 - Dont 361 279,93 € pour Vie Associative
 - Dont 58 656,60 € pour Halte-Garderie Galipettes
 - En report à nouveau déficitaire (comptes 119) à hauteur de - 133 095,29 €
 - Dont - 58 862,18 € pour ESAT de Chosal
 - Dont - 3 105,44 € pour SAVS hébergement
 - Dont - 71 127,67 € pour Chalet du Grand Bornand
- Pour les entités en gestions contrôlées :
 - En report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs (comptes 115) à hauteur de - 1 015 158,90 €
 - Dont - 341 165,82 € pour DIME
 - Dont - 550 096,11 € pour EAM Les IRIS
 - Dont - 58 628,88 € pour EAM Fermes des Roches
 - Dont + 136 262,65 € pour Dispositif Horizon
 - Dont + 63 964,29 € pour ESAT Le Parmelan
 - Dont + 4 565,90 € pour ESAT de Chosal
 - Dont + 22 920,56 € pour EANM Le Parmelan
 - Dont - 100 392,73 € pour EANM Les Roseaux
 - Dont + 8 662,09 € pour Accueil de jour Le Parmelan
 - Dont + 10 769,77 € pour EANM Haut de Chosal
 - Dont + 110 112,71 € pour SAVS
 - Dont - 47 318,53 € pour CAP HANDI
 - Dont - 274 814,80 € pour SIEGE ADMINISTRATIF

Résolution 6 : Cotisations pour l'année 2026

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir en 2025 le montant de la cotisation annuelle à hauteur de 90 euros :

Part Unapei (Union Nationale)	42,00 euros
Part Unapei Auvergne-Rhône-Alpes	10,00 euros
Part Udapei 74 (Union Départementale)	10,00 euros
Part ATMP (Association tutélaire)	1,00 euros

L'Assemblée Générale approuve le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Résolution 7 : Élections des membres du Conseil d'administration

Nous avons un CA : 24 postes - 7 vacants – 1 personne cooptée

Pour l'AG 2025, il y a 4 personnes au mandat renouvelable (C. Thierry Glo, A. Rey, JL. Pollet, JL. Paday) donc 11 postes vacants.

Les candidats :

Parmi les personnes au mandat renouvelable :

-1 administrateur qui ne représente pas sa candidature (A. Rey)

-3 administrateurs représentent leur candidature (C. Thierry Glo, JL. Pollet, JL. Paday)

-1 candidate (E. Mordacq)

Les votes sont dépouillés par Mme Huot de Saint Albin, Mme Menet, Mme Doléac, M. Daillet

Il y a eu un total de 127 votants : C. Thierry Glo (101 voix), JL Pollet (108 voix), JL Paday (103 voix) et E. Mordacq (111 voix) sont élus.

Le Conseil d'administration sera composé pour l'année 2025/2026 de 17 administrateurs contre 24 habituellement.

8) RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉALABLEMENT POSÉES AU PRÉSIDENT

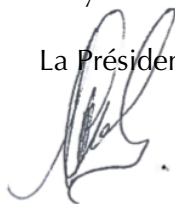
Il n'y a pas eu de questions de la part des adhérents.

Clôture de l'Assemblée générale par la Présidente

Mme Cache remercie les personnes présentes pour leur attention. Elle propose de visionner une vidéo de présentation du service Loisirs et Vacances et les invite ensuite l'assemblée à aller boire le verre de l'amitié autour d'un buffet dans la salle du restaurant de l'ESAT Le Parmelan.

Miryam CACHE

La Présidente



Alain DAILLET

Le secrétaire Adjoint

